



## Newsletter N°110 du 31 octobre 2014

On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.

**EDITO :** J'aurais bien souhaité faire un éditio sur autre sujet que l'écotaxe comme le ras de bol des patrons à qui on laisse croire d'une main que l'on simplifie <http://viguiesm.fr/vers-une-fiche-de-paie-plus-lisible/> pendant que de l'autre on complique et l'on renforce les contraintes, taxation des dividendes, pénibilité, annonce par avance aux salariés de la transmission d'entreprises! <http://viguiesm.fr/trop-cest-trop-vers-un-prochain-coup-de-force-des-patrons/> mais il faut bien dire qu'encre une fois (la dernière?) la une de l'actualité pour quelqu'un qui a passé plus de 2 ans à la combattre, c'est l'abandon (cette fois) vraiment définitive avec la résiliation du contrat Ecomouv !



Rappelons qu'avec un tel contrat, modèle technocratique de « PPP » (partenariat public-privé) loupé, qui privatise à une société majoritairement étrangère la collecte de l'impôt (tout en donnant des parts au pire concurrent de la route, la SNCF, 1er transporteur routier), contrat conclu « à l'arrache » entre les 2 tours de la présidentielle, avec ce que l'on sait déjà (nous « les petits, les sans grades » et loin du dossier) et ce que l'on ne sait pas encore, cela ne peut pas et ne doit pas coûter un milliard d'euros au contribuable ! <http://www.europe1.fr/france/ecotaxe-les-soupcons-qui-portent-sur-ecomouv-1699943>.

Or les medias suiveurs s'inquiètent plus des 200 emplois d'Ecomouv que des milliers d'emplois qui auraient été perdus dans le TRM ! Si l'Ecotaxe avait vu le jour, c'est beaucoup plus de 200 emplois qui auraient été supprimés dans le transport! Rien que Mory c'est déjà 2000 emplois et autant de sous traitants personne n'en parle. Pour les as de l'informatique d'Ecomouv ils retrouveront du boulot quand aux 130 douaniers fonctionnaires je ne m'inquiète pas trop pour eux ils ont un emploi assuré. Ils pourront aller vérifier si les frontières de Schengen sont bien étanches! [http://fr.wikipedia.org/wiki/Espace\\_Schengen](http://fr.wikipedia.org/wiki/Espace_Schengen)



Les groupes anti-écotaxe qui ont fleuri sur le net vont-ils disparaître ? Ils pourront toujours rester pour vérifier si le financement des infrastructures est aussi réalisé à l'avenir par les non résidents, avec un système adapté qui parallèlement réduit leur avantage concurrentiel leur permettant des pratiquer des prix bas absorbant tout surcoût par le dumping social ? A cet égard il y a encore du travail et ce n'est pas le relèvement de 4 centimes de la TICPE qui règlera le cas des véhicules en transit avec réservoirs supplémentaires et faisant le plein au

Luxembourg !

Petite revue de presse hebdomadaire sur le sujet :

le tort d'avoir eu raison trop tôt ? <http://www.leparisien.fr/bretagne/brest-250-bonnets-rouges-rassemble-pour-le-proces-de-sept-anti-ecotaxe-30-10-2014-4252997.php>

et aussi : Pourquoi il faut renationaliser les autoroutes ! Bon article (pour une fois) de l'Huma, Des douaniers reconvertis dans la chasse au travailleurs illégaux? <http://viguiesm.fr/edito-110/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

## 2) Delphine Andrée élue présidente du GNTC

Delphine André a été élue présidente du Groupement du transport combiné le 16 octobre. Elle est présidente et actionnaire de GCA, groupe de sociétés spécialisées dans la logistique à Montélimar (Drôme). La société a été fondée en 1932 par M. Charles André, grand-père de Delphine André. (Source : communiqué GNTC). Avec son (ex) mari à la présidence de la FNTR, le groupe Charles André est donc bien représenté dans la représentation professionnelle <http://viguiesm.fr/delphine-andree-elue-presidente-du-gntc/>

## 3) Les déménagements au black seront ils également bientôt taxés?

On pourra lire utilement cette sortie contre le bon coin de la part d'un député à la recherche de financement par tout moyen

<http://www.atlantico.fr/pepites/bon-coin-fait-perdre-312-millions-euros-etat-selon-depute-1832774.html> et dans le même registre La

**chasse aux fraudeurs est lancée ! Et celle au travail illégal ?**

<http://viguiesm.fr/les-demenagements-au-black-seront-ils-egalement-bientot-taxes/>



4) Migrants à Calais, l'inquiétude monte <http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/79468/calais-les-poids-lourds-toujours-pris-d-assaut-par-les-migrants.html>

5) Expatriation et changement de carrière <http://www.stephanietalleux.com/peut-on-sexpatrier-et-changer-de-carriere/>

## 6) Cocaïne au volant :

Après les drames routiers de l'été déjà abordés ici <http://viguiesm.fr/image-de-la-profession-routier-et-cocaine-danger/> et <http://viguiesm.fr/drames-routiers/> , une vidéo pédagogique

[http://www.wat.tv/video/cocaine-volant-fleau-chez-72if3\\_2i0u7\\_.html](http://www.wat.tv/video/cocaine-volant-fleau-chez-72if3_2i0u7_.html) à utiliser en formation ?

Contactez nous ! <http://viguiesm.fr/cocaine-au-volant/>

7) Un employeur peut-il faire peur à son salarié ? <http://rocheblave.com/avocats/peur/>

8) Peut-on être amoureux au travail ? [http://rocheblave.com/avocats/amour\\_au\\_travail/](http://rocheblave.com/avocats/amour_au_travail/) et voir aussi <http://www.capital.fr/carriere-management/conseils/guide-du-manager/ricardo-croati/je-suis-amoureuse-de-mon-boss-et-j-ai-peur-qu-il-me-vire-971258#xtor=EPR-226>

## 9) Egalité professionnelle homme – femme

La France gagne 29 places! [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/egalite-hommes-femmes-la-france-gagne-29-places-dans-un-classement\\_1616488.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/egalite-hommes-femmes-la-france-gagne-29-places-dans-un-classement_1616488.html) mais encore 80 ans avant l'égalité

salariale ! [http://www.huffingtonpost.fr/2014/10/28/egalite-hommes-femmes-travail-rapport\\_n\\_6060652.html](http://www.huffingtonpost.fr/2014/10/28/egalite-hommes-femmes-travail-rapport_n_6060652.html)

## 10) Vers un salaire plus net ?

En complément de la semaine dernière <http://viguiesm.fr/vers-une-fiche-de-paie-plus-lisible/> la suite <http://www.pourquoidocteur.fr/Stress---80--des-salaries-des-tres-petites-entreprises-sont-heureux-8366.html>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

### 11) TROP, c'est trop ! Vers un prochain coup de force des « patrons » ?

Le décret relatif à l'information des salariés en cas de cession de leur entreprise a été publié mercredi au Journal officiel et prend effet au 1er novembre 2014. Il vise à permettre aux salariés des entreprises concernées de déposer un projet de reprise, comme le prévoit la loi sur l'économie sociale et solidaire entrée en vigueur fin juillet, mais fait hurler le patronat comme représentant un frein à la cession.



<http://viguiesm.fr/en-cas-de-cession-dune-entreprise-les-salaries-doivent-en-etre-informes/>

Néanmoins une bonne nouvelle, 80% des salariés des petites entreprises sont heureux (mais c'est parfois moins vrai de leur patron) <http://www.pourquoidoctor.fr/Stress---80--des-salaries-des-tres-petites-entreprises-sont-heureux-8366.html> et pourquoi les employeurs sont-ils si remontés contre la Loi Hamon sur la transmission d'entreprises déjà abordée ici <http://viguiesm.fr/bataille-sur-le-projet-de-loi-hamon-et-la-transmission-dentreprise/> il y a près de 18 mois ainsi que contre la taxation des dividendes? <http://viguiesm.fr/trop-cest-trop-vers-un-prochain-coup-de-force-des-patrons/>

12) 5 conseil pour être plus productifs [http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/efficacite-personnelle/cinq-conseils-simples-pour-etre-plus-productif\\_1616426.html](http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/efficacite-personnelle/cinq-conseils-simples-pour-etre-plus-productif_1616426.html)

### 13) Encore une condamnation (cette fois en appel) d'un low cost pour travail illégal !

Sujet déjà abordé plusieurs fois ici, <http://viguiesm.fr/quand-un-transporteur-napplique-pas-le-droit-social-ca-peut-couter-cher/> le jugement vient de tomber!

Le pourvoi en appel n'aura fait que retarder un peu plus l'échéance pour Ryanair. Un an après [une condamnation en première instance](#) pour « travail dissimulé », la cour d'appel d'Aix en Provence a confirmé ce mardi la culpabilité de la compagnie low cost irlandaise, qui va devoir s'acquitter, au total, de 8,3 millions d'euros d'amendes et de dommages et intérêts. Outre l'amende maximale de 200.000 euros, Ryanair devra notamment verser 4,5 millions d'euros à l'Urssaf, 3 millions à la caisse de retraite des personnels navigants et près d'un demi-million d'euros à Pôle emploi, pour avoir employé 127 salariés à l'aéroport de Marseille-Marignane entre 2007 et 2010, sans jamais payer de charges sociales en France.

En savoir plus <http://viguiesm.fr/encore-une-condamnation-cette-fois-en-appel-dun-low-cost-pour-travail-illegal/> et à quand une condamnation dissuasive dans le transport routier de marchandises ?

### 14) Accident grave en déménagement

<http://www.leparisien.fr/espace-premium/hauts-de-seine-92/les-demenageurs-tombent-du-deuxieme-etage-d-un-immeuble-25-10-2014-4239561.php>

15) Ce qui va changer avec le contrat de travail unique (s'il passe) <http://www.capital.fr/carriere-management/actualites/contrat-de-travail-unique-ce-que-changerait-la-disparition-du-cdi-et-du-cdd-970823#xtor=EPR-226>

### 16) Que faire en cas d'exposition à l'amiante ?

Pour toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, ou des agents chimiques dangereux, l'employeur doit procéder à une évaluation des risques encourus pour la santé et la sécurité des personnes exposées, notamment avec des mesures d'empoussièrement lors d'une exposition à l'amiante <http://viguiesm.fr/que-faire-en-cas-dexposition-a-lamiante/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

### 17) Faut-il prendre un avocat pour aller aux prud'hommes ?

<http://rocheblave.com/avocats/avocat-specialiste-en-droit-du-travail/> celui-ci n'est pas obligatoire mais statistiquement, il vaut mieux ne pas se défendre seul et être représenté ou assisté.

### 18) ARACT: 7 années d'amélioration des conditions de travail!

Quand la vie professionnelle envahit tout et un site spécial sur les « risques psycho sociaux »  
<http://viguiesm.fr/aract-7-annees-damelioration-des-conditions-de-travail/>

### 19) Où trouver le guide du déménageur professionnel ?

Chez plusieurs éditeurs, ou même sur Amazon ! Et bien entendu également chez votre serviteur, au prix public de 8 € HT, et remis avec chaque formation « hygiène de vie – gestes et postures réalisées par Vigié Social ! <http://viguiesm.fr/ou-trouver-le-guide-du-demenageur-professionnel/>



### 20 Lettre éco de la FNTR ! <http://www.fntr.fr/sites/default/files/fntr-econews-13.pdf>

retrouvez nous aussi sur en temps réel sur Facebook

<https://www.facebook.com/#!/VigieSocialMobilite?fref=ts>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à [contact@viguiesm.fr](mailto:contact@viguiesm.fr); en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



**Reproduction interdite sans autorisation**



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-  
6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne